

Attribution de subventions

Conformément au calendrier de la campagne 2026, les associations qui n'ont pas pu transmettre leur dossier avant le Conseil Communautaire du 13 février 2026 disposent d'une nouvelle période pour le faire.

Les demandes complètes devront être obligatoirement déposées en ligne via la plateforme dédiée, **du mercredi 8 avril 2026 au vendredi 8 mai 2026 inclus**. Aucun envoi papier ne sera accepté.

Pour que votre dossier puisse être examiné lors du **Conseil Communautaire de juin 2026**, il est essentiel de :

Respecter les dates limites indiquées,
Vérifier que le dossier est complet avant transmission.

Dépôt des dossiers : <https://subvention.meaux.fr/aides>

Besoin d'accompagnement ? Un guichet unique est à votre disposition pour répondre à vos questions : subventions.associations@meaux.fr

La Direction des Finances et du Pilotage de la Performance reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Direction des Finances et du Pilotage de la Performance

2, Place de l'Hôtel de ville - Jacques Chirac
77100 Meaux

01 60 09 97 57

Itinéraire

Courriel